

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOIN
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHESION SOCIALE**

DATE : 07/12/20

REFERENCE : MARS n°2020_117

OBJET : CAMPAGNE DE VACCINATION GRIPPE SAISONNIÈRE 2020 2021 : MOBILISATION DU STOCK ÉTAT À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ & EHPAD AVEC PUI

Pour action

Etablissements médico-sociaux : (EHPAD)

Etablissements hospitaliers

Pour information

ARS

ARS de Zone

Mesdames, Messieurs,

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est désormais lancée depuis le 13 octobre. Le ministre des solidarités et de la santé a, par [lettre ministérielle publiée au bulletin officiel du Ministère le 26 Novembre 2020](#), prolongé la priorisation de la vaccination au bénéfice des publics et professionnels cibles des recommandations vaccinales, jusqu'à la fin du mois de décembre.

Une première séquence de mobilisation du stock Etat a permis de répondre aux besoins des EHPAD ne disposant pas de PUI pour leurs résidents et leurs professionnels.

Une deuxième séquence de livraison interviendra dès cette semaine (*semaine 50 : 7-13 décembre*) pour permettre de répondre à la demande de vaccination renforcée des établissements de santé et des EHPAD rattachés à une PUI pour les professionnels et résidents / patients de plus de 65 ans.

MODALITÉS PRATIQUES DE LIVRAISON DE LA SÉQUENCE II DE LA MOBILISATION DU STOCK ÉTAT

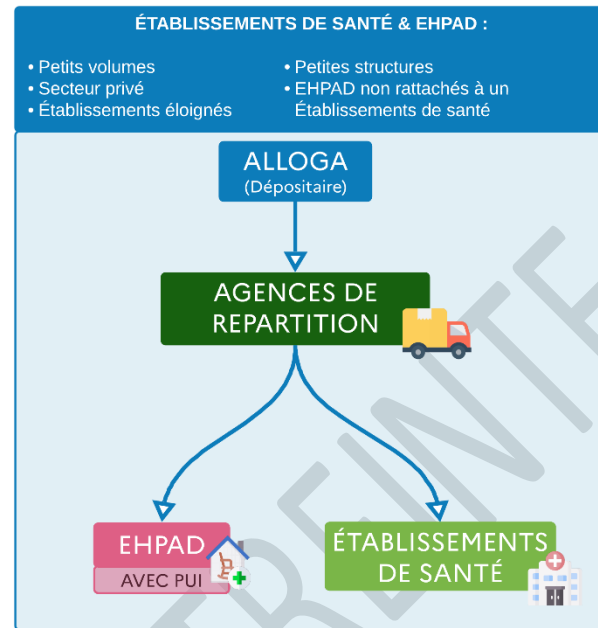
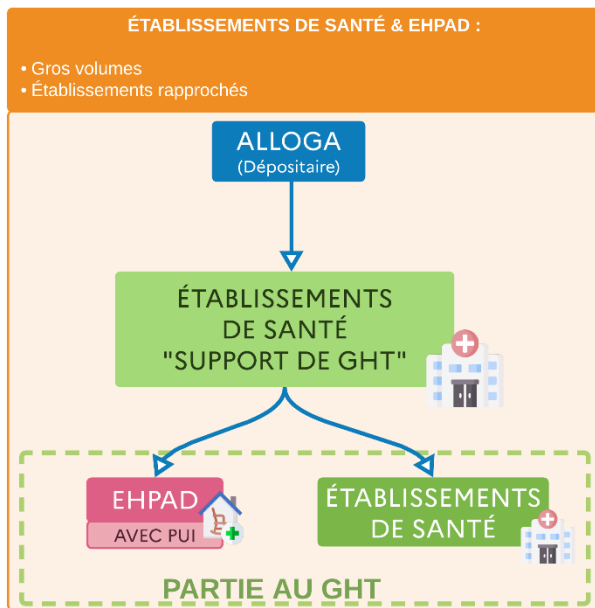
1/ Prise en compte des besoins exprimés :

- **A partir des enquêtes SOLEN et CNSA effectuées début novembre** et pour lesquelles les établissements concernés ont fait connaître leurs besoins en vaccins pour effectuer les premières livraisons.
- A l'issue des premières livraisons, les établissements pourront exprimer leurs besoins complémentaires, à partir du 16 décembre 2020 via la plateforme « e-dispostock » dans laquelle un module complémentaire sera développé.

Il est indispensable que les déclarations de ces besoins tiennent compte des doses reçues dans le cadre de la première vague livraison état.

2/ Circuits de livraisons :

Afin d'optimiser les flux d'approvisionnement, deux circuits de livraisons sont mobilisés :



3/ Vaccins concernés

Les vaccins du stock Etat mis à disposition sont ceux décrits dans le MARS n°2020-110 :

- **VAXIGRIP® TETRA** (Sanofi Pasteur®) : pour les professionnels cibles des recommandations vaccinales et les personnes cibles.
- **FLUZONE®HD** (Sanofi Pasteur®) : pour les personnes cibles des recommandations vaccinales de 65 ans et plus. Ce vaccin ne doit pas être administré à une personne de moins de 65 ans.

4/ Calendrier

Fin de semaine du 7 décembre (S 50) : Livraison auprès de l'établissement support de GHT pour les établissements de santé et les EHPAD avec PUI membres du GHT

- La livraison sera opérée par Alloga® (Dépositaire de Santé publique France) ;
 - Elle concernera les établissements de santé support de GHT qui seront chargés de répartir les doses entre les établissements de santé et EHPAD parties au GHT. Les quantités livrées seront définies selon les besoins remontés par les établissements et transmises à SpF, Alloga® et aux ARS.
- Un récapitulatif des besoins exprimés par les différents établissements parties au GHT sera communiqué à l'établissement support du GHT par leur ARS.

Début de semaine du 14 décembre (S 51) : Livraison des établissements de santé et EHPAD avec PUI non partie d'un GHT

- La livraison sera opérée par les grossistes répartiteurs, et Alloga® le cas échéant, directement auprès des établissements concernés.

A l'issue de ces deux premières livraisons, si les établissements de santé et EHPAD avec PUI constatent des besoins complémentaires, ils pourront les saisir dans un module de « e-Dispostock » qui sera ouvert dans le courant de la semaine 51 (16 décembre). Dans le cas où la PUI de l'établissement n'est pas connectée à « e-Dispostock », il convient de vous rapprocher de votre ARS (MARS 2020-93).

Aucune commande auprès du dépositaire ou des grossistes répartiteurs n'est à réaliser.

Dans le cas où vous disposeriez d'éventuels surstocks à l'issu de ces livraisons, **le dépannage infrarégional reste à favoriser en lien avec votre Agence Régionale de Santé**. Dans cet objectif et pour concourir à l'amélioration de la couverture vaccinale des populations prioritaires, **il vous est demandé de renseigner les quantités réceptionnées lors des livraisons et d'actualiser l'état de vos stocks dans la plateforme « e-dispostock »**.

OUTILS A VOTRE DISPOSITION

Une boîte à lettre fonctionnelle a été mise en place pour centraliser les questions relatives à la gestion de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière dans ce contexte particulier : « GRIPPE-2021 » (grippe-2021@sante.gouv.fr). Elle n'a cependant pas vocation à assurer la compilation des besoins supplémentaires en doses de vaccins.

Nous vous remercions de votre mobilisation pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie vaccinale au bénéfice des personnes les plus fragiles et du système de santé.

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soins

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Virginie Lasserre

Directrice générale de la cohésion sociale

Signé

Signé

Signé